

BULLETIN DE SALAIRE

Période : janvier

0
0
0

Siret : 0
Code NAF : 0
Matricule :
N° S.S :
Iban / Rib :
Emploi : 0
Statut professionnel :
Position :
Niveau :
Coefficient :
Entrée :
Ancienneté :
Convention collective : 0

0
0
0

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales	
Salaire de base	151,67	16,15		2450,07		
Heures supplémentaires à 25 %	16,58	20,19		334,79		
Absence d'une journée sans solde	1,00	-106,60	106,6			
Salaire brut				2678,26		
Santé					2678,26	7,000%
Sécurité Sociale - Mal. Inval. Décès			0,00			187,48
Mutuelle - complémentaire santé			22,77			0,00
Accident du travail et mal. Pro.					2678,26	1,500%
						40,17
Retraite						
Sécurité sociale plafonnée	2678,26	6,900%	184,80		2678,26	8,550%
Sécurité sociale déplafonnée	2678,26	0,400%	10,71		2678,26	2,020%
Complément T1	2678,26	4,010%	107,40		2678,26	6,010%
Complément T2	0,00	9,720%	0,00		0,00	14,57%
Contribution d'Equilibre technique	0,00	0,140%	0,00		0,00	0,21%
Famille					2678,26	3,45%
Assurance chômage					2678,26	4,25%
Association pour l'emploi des cadres	0,00	0,024%	0,00			113,83
Autres contributions						111,52
Cotis. Statutaires ou prévues par la c.c.						
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2325,22	6,800%	158,12			
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2325,22	2,900%	67,43			
CSG/CRDS sur HS/HC	328,93	9,700%	31,91			
Exonérations de cotisations employeur						-203,24
Exonération sociale sur HC/HS	334,79	11,310%	-37,86			
Total des cotisations et contributions			545,26		808,98	
Réintégration fiscale			22,77			
Montant net social					2133,00	
NET A PAYER EN EUROS AVANT IMPÔT SUR LE REVENU					1920,31	
Impôt sur le revenu prélevé à la source				1,30%	-24,96	
Net Payé en euros :					2 108,03 €	
	Brut	Net imposable	Heures	Ch. Patronales	Plafond S.S	Total versé
Mensuel	2678,26	1920,31	168,25	808,98	3864,00	3487,24
Annuel						
Congés payés		Acquis	Pris	Solde		
CP N-1				Paiement le :		
CP N				Par :		

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Informations complémentaires : www.service-public.fr